

Relevé de votre Livret A - nº 1

Relevé édité le 27 janvier 2016

Vos Comptes 24h/24 Votre identifiant: 0221021876

> Internet(1), appli tablette et mobile(2)

> Serveur vocal: 09 69 39 36 39 (3)

Votre Service Clients > Téléphone : 36 39(4)

> Courrier: LA BANQUE POSTALE

33900 BORDEAUX CEDEX 9

> Messagerie depuis votre Espace Client(1)

Votre

Prendre un rendez-vous

conseiller > Téléphone : 09 69 39 00 01(3)

MME TRINQUIER-GROS ANNA

21 RUE DE BRIOUX 79000 NIORT

La loi Eckert sur les comptes bancaires inactifs, applicable depuis le 01/01/2016, impose désormais aux banques d'informer leurs clients de toute inactivité prolongée sur leurs comptes. Après 10 ans sans opération, ni contact de leur titulaire avec leur banque, les comptes inactifs devront également être clôturés, et les soldes des comptes seront déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations. Pour plus d'information, rendez-vous sur labanquepostale.fr(1).

■ Situation de votre Livret A n° 079 3012488 W

IBAN: FR23 1001 1000 2007 9301 2488 W14 | BIC: PSSTFRPPCNE

Votre nouveau solde au 26/01/2016

+ 8 938,51 €

■ Vos opérations

Date	Opération	Débit (€)	Crédit (€)	Soit en francs
	Solde précédent au 26/01/2015		8 859,15	
31/12	INTERETS ACQUIS POUR 2015 Total des opérations		79,36 79,36	+ 520,57
	Nouveau solde au 26/01/2016		8 938,51	+ 58 632,78

■ Bon à savoir

Rappel du message diffusé sur les relevés à dater de mi-novembre 2015 : les conditions générales des livrets (Livret A, LDD, LEP et Livret Jeune) évoluent à compter du 15/02/2016.

Vous pouvez obtenir les nouvelles conditions générales auprès de votre conseiller en bureau de poste, auprès du $3639^{(4)}$ ou sur votre espace client Internet (sur labanquepostale.fr⁽¹⁾).

L'absence de contestation écrite à compter de cette communication dans un délai de 2 mois vaut acceptation des modifications. Vous avez la possibilité de refuser ces modifications et de dénoncer le contrat selon les modalités prévues dans les conditions générales.

(1) Coût de connexion selon le fournisseur d'accès. (2) Coût de connexion et de communication selon le fournisseur d'accès ou l'opérateur de téléphonie mobile. (3) Prix d'un appel local. (4) Service 0,15 € / min. + prix d'un appel. 1 € = 6.55957 FRF.

BON À SAVOIR

■ COMMENT FAIRE OPPOSITION EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE VOS MOYENS DE PAIEMENT ?

Appelez immédiatement le 09 69 39 99 98 (1) (du lundi au vendredi de 8h à 19h, le samedi de 8h à 12h) ou le 3639 (2) (7j/7et 24h/24) depuis la France métropolitaine et les DOM.

A défaut, vous pouvez contacter :

• Pour vos chéquiers :

le centre national d'appel des chèques perdus ou volés de la Banque de France au 0 892 683 208 (3).

• Pour vos cartes de paiement et de retrait :

le serveur interbancaire de mise en opposition des cartes 7j/7et 24h/24 au 0 892 705 705 (3).

IMPORTANT : DANS TOUS LES CAS, CONFIRMEZ VOTRE OPPOSITION PAR ÉCRIT DANS LES 48 HEURES À VOTRE CENTRE FINANCIER.

Vous pouvez également effectuer votre déclaration au quichet d'un bureau de poste.

QUELLES GARANTIES POUR VOS DÉPÔTS ?

Le Fonds de Garanties des Dépôts et de Résolution vous assure en cas de faillite de La Banque Postale, sur les dépôts effectués sur vos comptes et livrets bancaires (CCP, CAT, CSL, CEL, PEL, Optimys PEL, Livret Jeune, Livret B, PEP, Compte d'attente) dans la limite de 100 000 euros par personne. Le plafond de 100 000 euros s'applique à chaque déposant en cas de compte joint et à hauteur de vos encours sur les Livrets A, LDD et/ou LEP.

■ COMMENT RÉSOUDRE UN DIFFÉREND ?

- Si vous souhaitez déposer une réclamation, vous pouvez vous adresser à votre bureau de poste ou contacter par courrier votre Service Clients à l'adresse indiquée au recto de ce relevé, par téléphone le Service Après-Vente au 09 69 39 99 98 ⁽¹⁾ ou par messagerie sécurisée depuis votre Espace Client du site labanquepostale.fr. La Banque Postale s'engage à répondre dans les meilleurs délais et au plus tard sous 10 jours à partir de la réception de la réclamation.
- En cas de désaccord avec la réponse apportée, vous pouvez déposer un recours à l'adresse suivante :

La Banque Postale Service Relation Clientèle 11 rue Bourseul 75900 PARIS CEDEX 15

• Si vous n'avez pas eu de réponse à une demande écrite dans un délai de 2 mois ou si la réponse apportée ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir le Médiateur de La Banque Postale.

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre de la Charte de la Médiation disponible auprès du Service Clients de La Banque Postale et dans les bureaux de poste. Le Médiateur facilitera la recherche d'une solution amiable.

Le Médiateur de La Banque Postale 115 Rue de Sèvres Case Postale G 009 75275 PARIS CEDEX 06



Ce document a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement, conformément à nos engagements de banque responsable et respectueuse de notre environnement.